

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2686

4 novembre 2011

SOMMAIRE

Asconia S.à r.l.	128884	SK Participation S.à r.l.	128907
Cabis S.à r.l.	128887	Slingham S.à r.l.	128911
Chronolux Sàrl	128911	Société du Parking du Théâtre S.A.	128888
Coil Architectes S.à r.l.	128927	Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A.	128888
Cova SCI	128882	Socolux S.A.	128908
Grid Architectes S.à r.l.	128927	Springwater Property Investment Hol- dings S.à r.l.	128896
Hidden Peak Investments S.A.	128920	Taminco International S.à r.l.	128908
Infodata S.à r.l.	128925	Tanahlot S.A.	128909
Koningslaan S.à r.l.	128928	Tanin International S.A.	128909
ManageMySelf S.à r.l.	128884	Tartaros	128910
NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF)	128896	Tekimar Holding S.A.	128910
Prusca S.A.	128882	THC Acquisition Lux S.à r.l.	128882
RCG International Opportunities S. à r. l.	128882	The Nielsen Company (Luxembourg) S.à r.l.	128908
Renardière S.A.	128883	Thierry Brouta S.à r.l.	128910
Restate S.A.	128883	TNT Holdings Luxembourg S.à r.l.	128909
Rewind Finance S.A.	128883	Travaux.lu	128910
Rodange Lotissement S.A.	128883	Travel Retail Investment S.C.A.	128908
Royal Metropolitan Company S.à r.l.	128887	TSEMF III (Brazil) S.à r.l.	128889
Sanderlux S.A.	128889	UFG-LFP Private Bank	128883
Sarasin International Funds	128897	UL Holdings S.A.	128910
SEB 10 - SICAV - FIS	128897	Um Brout Eck S.à r.l.	128924
SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS	128897	Unitas S.A. SPF	128924
Second Euro Industrial Finance S.à r.l. ..	128888	Unitas S.A. SPF	128887
Second Euro Industrial Properties	128888	Uniwel S.A.	128924
Security Investment S.A.	128906	Uniwel S.A.	128924
Seven Vegas S.A.	128906	VAN-Electronic A.G.	128927
Seven Vegas S.A.	128907	Vleeshouwers GmbH	128925
S.G. TRADING, société à responsabilité li- mitée	128887	Vleeshouwers GmbH	128927
Shandon Corporation S.à r.l.	128907	Volga Resources Investments	128909
Sixième Holding S.A.	128907	Zon S.à r.l.	128925
Sixtine Capital	128906	Zon S.à r.l.	128908

Prusca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 118.894.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRUSCA S.A.
Jacopo ROSSI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011131591/12.

(110152063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

RCG International Opportunities S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.
R.C.S. Luxembourg B 114.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RCG International Opportunities S. à r. l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011131594/11.

(110151726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Cova SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg E 4.070.

EXTRAIT

Il découle d'une cession de parts du 5 août 2011 acte reçu pardevant le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2011, relation: EAC/2011/10821 que:

- le capital social de la prédite société se trouve reparti comme suit:

1.- Monsieur Vittorio COLAPIETRO, demeurant à L-5855 Hesperange, 10 rue Jos Sunnen,	630 parts
2.- Monsieur Vito VALENTINI, demeurant à L-1925 Luxembourg, 5 rue Fanny Leclerc,	378 parts
4.- Monsieur Giovanni FABRIZIO, demeurant à L-4837 Rodange, 20 rue Marie Adélaïde,	252 parts
Total.	1260 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 21 septembre 2011.

Référence de publication: 2011132066/17.

(110152751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2011.

THC Acquisition Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 127.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 152.874.

Par résolutions signées en date du 28 juillet 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de Classe A avec effet au 15 juillet 2011

2. Nomination de Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de Classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011131668/15.

(110151682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Renardière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 89.495.

Le Bilan au 31.03.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20.09.2011.

Référence de publication: 2011131595/10.

(110152131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Restate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 122.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131596/9.

(110151818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Rewind Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 72.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Rewind Finance S.A.

Signature

Référence de publication: 2011131597/12.

(110152136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Rodange Lotissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.
R.C.S. Luxembourg B 131.669.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011131602/10.

(110151794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

UFG-LFP Private Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 14.361.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société du 1^{er} juin 2011, que Monsieur Bernard De Thomaz De Bossierre a été révoqué en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 20 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011131685/13.

(110151896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Asconia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 151.540.

—
EXTRAIT

Le 7 septembre 2011, les Actionnaires de la société Asconia S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Madame Bénédicte Herlinvaux est révoquée du conseil de gérance avec effet immédiat suite à sa démission;
- 2) Monsieur Kevin Whale, né le 6 mai 1959 à High Wycombe, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, Royaume-Uni, est nommé membre du conseil de gérance avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Asconia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011131734/18.

(110151296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

ManageMySelf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 163.464.

—
STATUTS

L'an deux mille onze,

le quinze septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, ont comparu:

- 1) Monsieur Alain FICHANT, chargé de cours, né à Differdange, le 08 octobre 1981, demeurant au 197, rue Metzlerlach, L-4441 Soleuvre;
- 2) Madame Kim MATHEKOWITSCH, comptable, née à Esch-sur-Alzette, le 01 décembre 1985, demeurant au 5, rue Schneier, L-4317 Esch-sur-Alzette;
- 3) Monsieur David PAPEL PIMPÃO, graphique designer, né à Luxembourg, le 04 septembre 1986, demeurant au 49, rue Sidney Thomas, L-4332 Esch-sur-Alzette;
- 4) Monsieur Olivier UNSEN, avocat, né à Luxembourg, le 04 septembre 1981, demeurant au 7, rue Beau Soleil, L-5318 Contern,

ici représenté par:

Madame Kim MATHEKOWITSCH, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Contern, le 08 septembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants à l'acte et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'activité commerciale qui consiste dans la vente des espaces publicitaires, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et dont ces publicités sont publiés sur un site internet qui a notamment pour objet de mettre en relation des sportifs, et qui permet d'améliorer leurs approches vers le marché.

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'en tout endroit de la Communauté Européenne et aussi partout ailleurs dans le monde entier, de vendre des espaces publicitaires via un site internet. Ce site est un outil de communication qui permettra d'amélioration l'approche des sportifs envers le marché.

Elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social dans le but d'en favoriser la réalisation.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même se porter caution en faveur de tous tiers.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ManageMySelf S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.-EUR) chacune, chaque part sociale se trouvant intégralement libérée en numéraire.

Chaque part sociale donne également droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant le nombre de parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, professions et domiciles des cessionnaires proposés.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Ensuite ont comparu, les parties comparantes, agissant en qualités de seuls et uniques associés de la Société, ont déclaré souscrire et libérer par des apports en numéraire les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital sou- scrit	Nombre de parts sociales	Libération
1) M. Alain FICHANT, prénommé;	EUR 6'375.-	51	EUR 6'375.-
2) Mme Kim MATHEKOWITSCH, prénommée;	EUR 4'625.-	41	EUR 4'625.-
3) M. Olivier UNSEN, prénommé;	EUR 500.-	4	EUR 500.-
4) M. David PAPEL PIMPÃO, prénommé;	EUR 500.-	4	EUR 500.-
TOTAL:	EUR 12'500.-	100	EUR 12'500.-

Preuve de cette libération en numéraire a été donnée au notaire soussigné qui la constate expressément.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à UN (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société:

Madame Kim MATHEKOWITSCH, comptable, née à Esch-sur-Alzette, le 01 décembre 1985, demeurant au 5, rue Schneier, L-4317 Esch-sur-Alzette.

Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature en conformité avec l'article DIX-SEPT (17) des statuts.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. FICHANT, K. MATHEKOWITSCH, D. P. PIMPÃO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12310. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): THOMA.

Référence de publication: 2011130433/149.

(110150275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Royal Metropolitan Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011131603/11.

(110152150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

S.G. TRADING, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 83.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131605/10.

(110151635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Unitas S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 10.404.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1. La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur-Délégué et d'Administrateur a été acceptée.

2. Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013:

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011131689/15.

(110151991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Cabis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.805.

EXTRAIT

Le 7 septembre 2011, les Actionnaires de la société Cabis S.à r.l. ont pris les résolutions suivantes:

1) Madame Bénédicte Herlinvaux est révoquée du conseil de gérance avec effet immédiat suite à sa démission;

2) Monsieur David Konings, né le 26 avril 1977 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, ayant comme fonction comptable, est nommé membre du conseil de gérance avec effet immédiat et pour une période indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Cabis S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011131741/18.

(110151302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Second Euro Industrial Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131606/10.

(110152013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.411.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131607/10.

(110152014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Société du Parking du Théâtre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 18.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131610/10.

(110152035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 43.867.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société européenne de développement des industries alimentaires et cultures S.A. en abrégé SEDIAC S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011131612/12.

(110151834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Sanderlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.
R.C.S. Luxembourg B 61.718.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANDERLUX S.A.

Jean-Marc HEITZ / Angelo DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011131629/12.

(110152064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

TSEMF III (Brazil) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.440.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of September,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARS

Templeton Strategic Emerging Markets Fund III, LDC, a company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

The founder is here represented by Mrs. Sara Lecomte, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a société à responsabilité limitée which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "TSEMF III (Brazil) S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at USD 35,000.- (thirty five thousand United States Dollar), represented by 350 (three hundred fifty) shares of USD 100.- (one hundred United States Dollar) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this

technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 17. Each year, as of the 31 December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

All the 350 (three hundred fifty) shares representing the capital have been entirely subscribed by Templeton Strategic Emerging Markets Fund III, LDC, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of USD 35,000.- (thirty five thousand United States Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

Class A managers:

- Mr. Richard Piliero, with professional address at 7, Temasek Boulevard, Sunted Tower One, bâtiment Templeton Asset Management Ltd, SGP-038987 Singapour.

- Mr. Marcos Mundim, with professional address at 116, Rua Lauro Muller - sala 2404, Botafogo, Rio de Janeiro, RJ - Brazil CPE: 22290-160.

Class B manager:

- Mr. Philippe Leclercq, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le douze Septembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Templeton Strategic Emerging Markets Fund III, LDC, une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social à Uglad House, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "TSEMF III (Brazil) S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à USD 35.000,- (trente cinq mille dollar américain), représenté par 350 (trois cents cinquante) parts sociales de USD 100,- (cent dollar américain) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation).

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les 350 (trois cents cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Templeton Strategic Emerging Markets Fund III, LDC, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de USD 35.000,- (trente cinq mille dollar américain) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de classe A:

- Monsieur Richard Piliero, avec adresse professionnelle 7, Temasek Boulevard, Sunted Tower One, bâtiment Templeton Asset Management Ltd, SGP-038987 Singapour.

- Monsieur Marcos Mundim, avec adresse professionnelle 116, Rua Lauro Muller - sala 2404, Botafogo, Rio de Janeiro, RJ - Brazil CPE: 22290-160.

Gérant de classe B:

- Monsieur Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 14 septembre 2011. Relation: LAC/2011/40494. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130107/385.

(110149810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Springwater Property Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.727.

Les comptes de dissolution au 05 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131614/11.

(110151586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 68.187.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 SEP. 2011.

Pour: NATRIX, société de gestion de patrimoine familial (SPF)

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Caroline Felten

Référence de publication: 2011131791/16.

(110150832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 133.427.

Le rapport annuel au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011131631/10.
(110151495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

SEB 10 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 133.426.

Le rapport annuel au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131633/10.

(110151496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Sarasin International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.738.

In the year two thousand eleven, on the eighth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders (the «meeting») of Sarasin International Funds, a public limited company («société anonyme») with its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, qualifying as an investment company with variable share capital within the meaning of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, incorporated pursuant to a notarial deed dated 22 November 2007 of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2857 on 10 December 2007.

The articles of incorporation were last amended pursuant to a notarial deed on July 30, 2010, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2049 on 01 October 2010.

The meeting was opened at 10.30 a.m. under the chairmanship of Hans-Peter Grossmann, residing professionally in Basel (Schweiz),

who appointed as secretary Ewa Nagadowski, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Luxembourg)

The meeting elected as scrutineer Christiane Berthold, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the meeting.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The present meeting has been called pursuant to a convening notice.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed.

III. The quorum of at least one half of the capital is required by Article 67-1 (2) of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast in the Company.

IV. According to the provisions of the Luxembourg law on commercial companies, as amended, convening notices have been sent by mail to each registered shareholder on June 24, 2011 and have been published in the Mémorial Section C, number 1331 and number 1409, and the Luxemburger d'Wort on 20 June 2011 and 29 June 2011.

V. The agenda of the present meeting is the following:

1. Amendment of Article 3, Article 16, paragraph 1 and paragraph 3 (a), (e), (f) and paragraph 9, Article 20 and Article 31 to update the Articles of Incorporation in line with the law on undertakings for collective investment in transferable securities of 17 December 2010, as well as Article 16, paragraph 3 (c), to update the reference to the EU directive on undertakings for collective investment in transferable securities.

2. Amendment of Article 10, paragraph 1, in order to move the Annual General Meeting from the last Friday in February to the last Friday in March.

3. Amendment of Article 14, paragraphs 3 and 4, to modernise the organisation of the Board of Directors.

4. Amendment of Article 16, paragraph 2, concerning the option of launching feeder sub-funds and of changing existing sub-funds into feeder sub-funds.

5. Amendment of Article 16, paragraph 3 (c), to allow the investment of a sub-fund of the company in shares of one or more other sub-funds of the company, in accordance with the provisions of the Luxembourg law of 17 December 2010.

6. Amendment of Article 16, paragraph 4, to delete the words “as well as in target funds” in connection with the previous investment limit of 10% in target funds.

7. Amendment of Article 21, paragraphs 9 and 10, deletion of paragraph 11 and new paragraphs 11 and 12, to adapt the provisions concerning mergers of sub-funds or the company as well as to allow cross-border mergers with foreign UCITS.

8. Amendment of Article 22, paragraph 2, to include points (f) and (g) concerning the suspension of the calculation of net asset value and of the issue, redemption or conversion of shares in the event of a merger, or for a feeder sub-fund if the calculation of net asset value and the issue, redemption or conversion of shares are suspended for the master fund.

9. The amendments to become effective on 12 August 2011.

VI. Pursuant to the attendance list, out of 3,722,753.456 out-standing shares 2,758,085.844 shares are present or represented.

VII. Pursuant to Article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend Article 3, Article 16, paragraph 1 and paragraph 3 (a), (e), (f) and paragraph 9, Article 20 and Article 31 to update the Articles of Incorporation in line with the law on undertakings for collective investment in transferable securities of 17 December 2010, as well as Article 16, paragraph 3 (c), to update the reference to the EU directive on undertakings for collective investment in transferable securities, so as to read as follows:

“ **Art. 3.** The exclusive purpose of the Company is investment in transferable securities of any kind and/or in other liquid financial investments which are permitted under the terms of Art. 41 para. 1 of the law of December 17th 2010 on undertakings for collective investment or any later revision of the same (“the 2010 Law”), for the purpose of risk diversification and in order to allow the shareholders to receive the results of the management of the invested assets. The Company may take any measures and carry out any operations which it considers useful for the fulfilment and development of the purpose of its business and which are permitted by the 2010 Law.”

“ **Art. 16.** The Board of Directors has the broadest powers to carry out all acts of administration and disposition in the interest of the Company and specifically to appoint a management company in accordance with the 2010 Law. All powers which are not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or in these articles may be exercised by the Board of Directors.

(...)

The Board of Directors can stipulate that the Company’s assets be invested as follows:

a) In securities and money market instruments:

- which are listed or traded on a regulated market (as defined in Article 41 (1) a) of the 2010 Law);
- which are traded on another recognised, regulated, publicly accessible and professionally operated securities market of a member state of the European Union (“EU”);
- which officially listed on the stock exchange of a non-EU country or are traded on another recognised, regulated, publicly accessible and professionally operated securities market of a non-EU country; In this context “non-EU country” means all non-EU European states and all the countries of North and South America, Africa, Asia and the Pacific Basin.

(...)

c) In units of UCITS admitted under Directive 2009/65/EC and/or other UCI within the meaning of Article 1 para. (2) (a) and (b) of the Directive 2009/65/EC which are domiciled in a member state of the European Union or non-EU country, on condition that:

- These other UCIs have been authorised in accordance with legal requirements which make them subject to supervision which in the opinion of the Luxembourg financial markets supervisory authority (“CSSF”) is equivalent to that required under Community law and there is a sufficient guarantee of cooperation between the authorities;
- the level of protection for unitholders of other UCIs is equivalent to the level of protection of unitholders of a UCITS and in particular the requirements for separate safekeeping of the fund’s assets, borrowing, lending and short-selling of securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 2009/65/EC;

(...)

e) In money market instruments not traded on a regulated market and which fall under the definition of Article 1 of the 2010 Law, provided the issuer or the issuer itself is subject to the regulations concerning investment and investor protection and as long as they:

- are issued or guaranteed by a central government, regional or local authority or the central bank of an EU member state, the European Central Bank, the European Union or the European Investment Bank, a non-EU country or, if it is a federal state, a member state of the federation, or by an international public institution to which at least one EU member state belongs, or

- are issued by companies whose securities are traded on the regulated markets referred to in (a), or

- are issued or guaranteed by an institution which is subject to supervision according to the criteria established under Community law, or are issued or guaranteed by an institution which is subject to and abides by supervisory regulations which in the opinion of the financial markets supervisory authority are at least as strict as those under Community law, or

- are issued by other issuers belonging to a category approved by the financial markets supervisory authority, provided such instruments are subject to investor protection regulations of equal weight to those stipulated in the first, second or third indent and provided the issuer is an enterprise with shareholders' equity of at least EUR 10 million which prepares and publishes its annual accounts in accordance with the requirements of the Fourth Directive 78/660/EEC, or is an entity within a group of companies comprising one or more companies listed on an official stock exchange which is responsible for the financing of that group, or is an entity which is to finance the securitisation of liabilities through use of a credit line granted by a bank.

f) In derivatives, including equivalent instruments for cash settlement, pursuant to Article 41(1) g) of the 2010 Law.

(...)

In the event that a change to the 2010 Law results in significant discrepancies, the Board of Directors may decide to apply these new provisions.”

“ **Art. 20.** The Board of Directors shall appoint an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who, with respect to the Company, shall carry out the duties described in Article 154 of the 2010 Law.”

“ **Art. 31.** All matters which are not regulated by these articles will be resolved in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and amendments hereto, as well as the 2010 Law.”

Second resolution

The meeting decides to amend Article 10, paragraph 1, in order to move the Annual General Meeting from the last Friday in February to the last Friday in March so as to read as follows:

“ **Art. 10.** The annual general meeting of shareholders is held in accordance with Luxembourg law at the Company's registered office or at another place in Luxembourg specified in the notice. It takes place on the last Friday of March each year, at 11 a.m.. If this day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting will be held on the next bank business day in Luxembourg. The annual general meeting can be held abroad if, in the opinion of the board, extraordinary circumstances so require.

(...)”

Third resolution

The meeting decides to amend Article 14, paragraphs 3 and 4, to modernise the organisation of the Board of Directors, so as to read as follows:

“ **Art. 14.** (...)”

Written notice of all meetings of the Board of Directors are issued to all members at least 24 hours before such a meeting begins, except in cases of urgency, in which case these circumstances are to be explained in the invitation. This notice may be waived by the consent in writing, by telegram, telefax, telex, e-mail or fax of each board member. A notice is not required for meetings whose date has been agreed in advance by a resolution of the Board of Directors.

Each board member can be represented by another board member by means of a proxy provided in writing or by telegram, telefax, telex, e-mail or fax.”

Fourth resolution

The meeting decides to amend Article 16, paragraph 2, concerning the option of launching feeder subfunds and of changing existing sub-funds into feeder subfunds, so as to read as follows:

“ **Art. 16.** (...)”

Subject to those matters reserved, according to these articles, to the shareholders in the general meeting of shareholders and, without restriction of the above articles, the Board of Directors is fully authorised to determine in particular the investment policies of all sub-funds according to the principle of risk diversification, subject to the investment res-

trictions according to the law or regulations or other restrictions decided upon by the Board of Directors. Under the conditions permitted by the 2010 Law, the Board of Directors is fully authorised to establish feeder sub-funds and to convert existing sub-funds into feeder sub-funds.

(...)"

Fifth resolution

The meeting decides to amend Article 16, paragraph 3 (c), to allow the investment of a subfund of the company in shares of one or more other subfunds of the company, in accordance with the provisions of the Luxembourg law of 17 December 2010, so as to read as follows:

“ Art. 16. (...)

The Board of Directors can stipulate that the Company’s assets be invested as follows:

(...)

c) In units of UCITS admitted under Directive 2009/65/EC and/or other UCI within the meaning of Article 1 para. (2) (a) and (b) of the Directive 2009/65/EC which are domiciled in a member state of the European Union or non-EU country, on condition that:

- These other UCIs have been authorised in accordance with legal requirements which make them subject to supervision which in the opinion of the Luxembourg financial markets supervisory authority (“CSSF”) is equivalent to that required under Community law and there is a sufficient guarantee of cooperation between the authorities;

- the level of protection for unitholders of other UCIs is equivalent to the level of protection of unitholders of a UCITS and in particular the requirements for separate safekeeping of the fund’s assets, borrowing, lending and short-selling of securities and money market instruments are equivalent to the requirements of Directive 2009/65/EC;

- the business activities of the other UCIs form the object of halfyearly and annual reports which make it possible to arrive at an assessment of the assets, liabilities, income and transactions in the reporting period;

- the UCITS or this other UCI whose units are to be purchased may not, in accordance with its articles of association, invest more than 10% of its assets in total in the units of other UCITS or other UCIs.

The investments of the different sub-funds into UCITS or other UCIs are limited to a maximum of 10% of the net assets of that sub-fund unless otherwise provided for in respect of certain sub-funds in the Company’s prospectus.

Under the conditions permitted by the 2010 Law, each sub-fund of the Company can invest in units of one or more other sub-funds of the same Company.”

(...)

Sixth resolution

The meeting decides to amend Article 16, paragraph 4, to delete the words “as well as in target funds” in connection with the previous investment limit of 10% in target funds, so as to read as follows:

“ Art. 16. (...)

However, the Company shall invest up to a maximum of 10 % of the net assetvalue of any class of shares in securities and money market instruments other than those stipulated in (a) to (e) above.

(...)"

Seventh resolution

The meeting decides to amend Article 21, paragraphs 9 and 10, to delete of paragraph 11 and to add new paragraphs 11 and 12, to adapt the provisions concerning mergers of subfunds or the company as well as to allow cross-border mergers with foreign UCITS, so as to read as follows:

“ Art. 21. As described below more specifically, the Company is entitled at any time to repurchase its shares, subject to the legal restrictions concerning minimum capital.

(...)

If, over a period of 30 consecutive days, the aggregate net asset value of all outstanding shares of a particular sub-fund is less than 30 million US dollar or the equivalent in the currency of the relevant sub-fund or if the Board of Directors deems such action appropriate in view of changing economic or political circumstances affecting the sub-fund in question or in the interest of the shareholders concerned, the Board of Directors may, subject to the relevant regulatory approval, decide to inform the shareholders of the relevant sub-fund that all the shares of the relevant sub-fund will be repurchased at the net asset value applicable on the valuation day specified in the notification (less the realisation costs and/or estimated trading fees described in the prospectus but excluding any repurchase charge).

The winding up of a sub-fund by compulsory repurchase of all shares in issue for reasons other than those above requires the approval of the shareholders of the relevant sub-fund. To this end a duly convened meeting of shareholders must be held. No quorum is necessary to pass a resolution and resolutions require a simple majority of those present or represented.

Furthermore, the the Board of Directors can, under the conditions permitted by the 2010 Law, merge the assets of a sub-fund in another sub-fund of the Company or in assets of another UCITS (which is established either in Luxembourg or another member state of the European Union and is either an investment company or a “common fund”) or in assets of a sub-fund of another such UCITS. The Company notifies the shareholders of the respective sub-funds in accordance with the CSSF ordinance 10-5. Each shareholder of the respective sub-funds has the possibility to repurchase or convert its shares during at least 30 days before the effective date of the merger whereby a repurchase request of a shareholder during this period may not be charged with a repurchase charge (less estimated realisation costs).

For any merger, where the Company ceases to exist, the merger must be determined by the shareholders of the Company. Such a general meeting deliberates without presence quorum and decisions are taken at the simple majority of the shares represented and voting.

(...)”

Eighths resolution

The meeting decides to amend Article 22, paragraph 2, to include points (f) and (g) concerning the suspension of the calculation of net as-set value and of the issue, redemption or conversion of shares in the event of a merger, or for a feeder subfund if the calculation of net asset value and the issue, redemption or conversion of shares are suspended for the master fund, so as to read as follows:

“ **Art. 22.** The net asset value per share (“net asset value”) and the sale and repurchase price of the shares for each sub-fund and, within each sub-fund for each class of shares, is determined by the Company at least twice a month according to a resolution of the Board of Directors (each day or period for this determination will be referred to herein as “valuation day”).

The Company can suspend the calculation of the net asset value, the issue, conversion and repurchase of the shares of a sub-fund, as well as the conversion from and into shares of such a sub-fund:

(...)

(f) in the event it is decided to merge a sub-fund or the Company, subject to investor protection regulations; or

(g) in the event of a feeder sub-fund, if the calculation of the net asset value, the issue, conversion and repurchase of shares of the master is suspended.

(...)”

Ninth resolution

The meeting decides that the amendments will become effective on 12 August 2011.

The resolutions have been taken by unanimous vote.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Follows the German translation

Im Jahre zweitausend und elf, den achten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft Sarasin International Funds, einer Handelsgesellschaft im Sinne des luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, mit Gesellschaftssitz in 69, route d’Esch, L-1470 Luxemburg, in Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital im Sinne des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen, die am 22. November 2007 nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründet und entsprechend notarieller Urkunde des Notars Jean-Joseph Wagner, wohnhaft in Sanem, Großherzogtum Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2857 vom 10. Dezember 2007 veröffentlicht wurde, zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die „Versammlung“) zusammenzutreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch notarielle Urkunde vom 30. Juli 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2049 vom 01. Oktober 2010, geändert.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Hans-Peter Grossmann, beruflich ansässig in Basel (Schweiz) eröffnet.

Der Vorsitzende bestimmt Frau Ewa Nagadowski, beruflich ansässig in Esch-sur-Alzette (Luxemburg) zur Schriftführerin.

Die Versammlung wählt als Stimmzählerin Frau Christiane Berthold, beruflich ansässig in Esch-sur-Alzette (Luxemburg). Der Vorsitzende, die Schriftführerin und die Stimmzählerin bilden den Verwaltungsvorstand.

Nach der Bildung des Verwaltungsvorstands der Versammlung ersucht der Vorsitzende den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Diese Versammlung wurde durch ein Einberufungsschreiben einberufen.

II. Die Namen der anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und die Zahl der von jedem Aktionär gehaltenen Aktien werden auf der Anwesenheitsliste aufgeführt, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Versammlung sowie dem Notar unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Liste wird der vorliegenden Urkunde beigelegt.

III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen) beträgt das Anwesenheitsquorum mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals und Beschlüsse zu jedem Punkt der Tagesordnung müssen mit der Zustimmung von mindestens zwei Dritteln der gültig abgegebenen Stimmen gefasst werden.

IV. Die Einberufungsschreiben wurden am 24. Juni 2011 an die Namensaktionäre versandt sowie im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1331 und 1409 und in der Zeitung d'Wort vom 20. Juni 2011 und 29. Juni 2011 veröffentlicht.

V. Die Tagesordnung dieser Versammlung lautet wie folgt:

1. Änderung von Artikel 3, Artikel 16 Absatz 1 und Absatz 3 (a), (e), (f) und Absatz 9, Artikel 20 sowie Artikel 31 betreffend Aufdatierung der Statuten an das Gesetz über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren vom 17. Dezember 2010 sowie Artikel 16 Absatz 3 (c) betreffend Aufdatierung der Referenz auf die EU Richtlinie betreffend Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren.

2. Änderung von Artikel 10 Absatz 1 um die jährliche Hauptversammlung der Gesellschafter vom letzten Freitag des Monats Februar auf den letzten Freitag des Monats März zu verlegen.

3. Änderung von Artikel 14 Absatz 3 und 4 um die Organisation des Verwaltungsrates zu modernisieren.

4. Änderung von Artikel 16 Absatz 2 betreffend Möglichkeit zur Auflegung von Feeder Teilvermögen sowie Umwandlung von bestehenden Teilvermögen in Feeder Teilvermögen.

5. Änderung von Artikel 16 Absatz 3 (c) um die Anlage eines Teilvermögens der Gesellschaft in Anteile eines oder mehrerer anderen Teilvermögen der Gesellschaft, gemäß den Bedingungen des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010, zu ermöglichen.

6. Änderung von Artikel 16 Absatz 4 zur Streichung der Worte „sowie in Zielfonds“ im Zusammenhang mit der bis anhin bestehenden Investitionslimite von 10% in Zielfonds.

7. Änderung von Artikel 21 Absatz 9 und 10, Streichung von Absatz 11 sowie neue Absätze 11 und 12 zur Anpassung der Bestimmungen über Verschmelzungen von Teilvermögen oder der Gesellschaft sowie zur Ermöglichung der grenzüberschreitenden Verschmelzung mit ausländischen OGAW.

8. Änderung von Artikel 22 Absatz 2 durch hinzufügen von Punkten (f) und (g) betreffend Aussetzung der Nettoinventarwertberechnung, der Ausgabe, Rücknahme oder Umwandlung von Anteilen im Falle einer Verschmelzung oder eines Feeder Teilvermögens wenn die Nettoinventarwertberechnung, Ausgabe, Rücknahme oder Umwandlung der Anteile des Master ausgesetzt ist.

9. Inkrafttreten der Änderungen zum 12. August 2011.

VI. Gemäß der Anwesenheitsliste sind von den 3.722.753,456 sich im Umlauf befindenden Aktien, 2.758.085,844 Aktien anwesend oder vertreten.

VII. Die Versammlung ist gemäss Artikel 67-1 (2) des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften ordnungsgemäß einberufen und ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entscheiden.

Die Versammlung fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 3, Artikel 16 Absatz 1 und Absatz 3 (a), (e), (f) und Absatz 9, Artikel 20 sowie Artikel 31 betreffend Aufdatierung der Statuten an das Gesetz über Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren vom 17. Dezember 2010 sowie Artikel 16 Absatz 3 (c) betreffend Aufdatierung der Referenz auf die EU Richtlinie betreffend Organismen für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren wie folgt abzuändern:

„ **Art. 3.** Der ausschliessliche Gegenstand der Gesellschaft ist die Anlage in übertragbare Wertpapiere jeder Art und / oder in andere liquide Finanzanlagen im Sinne von Artikel 41 Absatz 1 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen bzw. jede spätere Fassung desselben (das "2010 Gesetz"), mit dem Ziel der Risikostreuung und um den Anteilseignern das Ergebnis der Verwaltung des Anlagevermögens zukommen zu lassen. Die

Gesellschaft kann jede Massnahme treffen und alle Geschäfte durchführen, die sie zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks als nützlich erachtet und die durch das 2010 Gesetz zugelassen sind.“

„ **Art. 16.** Der Verwaltungsrat ist mit den weitestreichenden Kompetenzen ausgestattet, alle Verwaltungshandlungen und Verfügungen im Gesellschaftsinteresse auszuführen, insbesondere im Einklang mit dem 2010er Gesetz, eine Verwaltungsgesellschaft zu ernennen. Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, können durch den Verwaltungsrat wahrgenommen werden.

(...)

Der Verwaltungsrat kann bestimmen, dass das Vermögen der Gesellschaft wie folgt angelegt wird:

(a) In Wertpapiere und Geldmarktinstrumente:

- die an einem geregelten Markt (wie in Artikel 41 (1) a) des 2010 Gesetzes definiert) notiert oder gehandelt werden;
- die an einem anderen geregelten Markt eines Mitgliedstaates der Europäischen Union („EU“), der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, gehandelt werden;
- die an einer Wertpapierbörse eines Drittlandes amtlich notiert oder an einem anderen geregelten Markt eines Drittlandes, der anerkannt, für das Publikum offen und dessen Funktionsweise ordnungsgemäss ist, gehandelt werden. In diesem Zusammenhang bedeutet „Drittland“ alle Länder Europas die kein Mitgliedsstaat der EU sind und alle Länder Nordund Südamerikas, Afrikas, Asiens und das Pazifikbeckens.

(...)

(c) In Anteile von nach der Richtlinie 2009/65/EG zugelassenen OGAW und/oder anderen OGA im Sinne von Artikel 1 Absatz (2) Buchstaben a und b der Richtlinie 2009/65/EG mit Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder einem Drittstaat, sofern:

- diese anderen OGA nach Rechtsvorschriften zugelassen wurden, die sie einer behördlichen Aufsicht unterstellen, welche nach Auffassung der Commission de Surveillance du Secteur Financier („CSSF“) derjenigen nach dem Gemeinschaftsrecht gleichwertig ist, und ausreichende Gewähr für die Zusammenarbeit zwischen den Behörden besteht;
- das Schutzniveau der Anteilhaber der anderen OGA dem Schutzniveau der Anteilhaber eines OGAW gleichwertig ist und insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung des Fondsvermögens, die Kreditaufnahmen, die Kreditgewährung und Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten den Anforderungen der Richtlinie 2009/65/EG gleichwertig sind;

(...)

(e) In Geldmarktinstrumente, die nicht auf einem geregelten Markt gehandelt werden und die unter die Definition des Artikel 1 des 2010 Gesetzes fallen, sofern die Emission oder der Emittent dieser Instrumente selbst Vorschriften über den Einlagen- und den Anlegerschutz unterliegt, und vorausgesetzt sie werden:

- von einer zentralstaatlichen, regionalen oder lokalen Körperschaft oder der Zentralbank eines Mitgliedstaats der EU, der Europäischen Zentralbank, der EU oder der Europäischen Investitionsbank, einem Drittstaat oder, im Falle eines Bundesstaates, einem Gliedstaat der Föderation oder von einer internationalen Einrichtung öffentlich-rechtlichen Charakters, der mindestens ein Mitgliedstaat der EU angehört, begeben oder garantiert; oder
- von einem Unternehmen begeben, dessen Wertpapiere auf den unter (a) bezeichneten geregelten Märkten gehandelt werden; oder
- von einem Institut, das gemäss den im Gemeinschaftsrecht der EU festgelegten Kriterien einer Aufsicht unterstellt ist, oder einem Institut, das Aufsichtsbestimmungen, die nach Auffassung der CSSF mindestens so streng sind wie die des Gemeinschaftsrechts der EU, unterliegt und diese einhält, begeben oder garantiert; oder
- von anderen Emittenten begeben, die einer Kategorie angehören, die von der CSSF zugelassen wurde, sofern für Anlagen in diesen Instrumenten Vorschriften für den Anlegerschutz gelten, die denen des ersten, des zweiten oder des dritten Gedankenstrichs gleichwertig sind und sofern es sich bei den Emittenten entweder um ein Unternehmen mit einem Eigenkapital von mindestens zehn (10) Mio. EUR, das seinen Jahresabschluss nach den Vorschriften der 4. Richtlinie 78/660/EWG erstellt und veröffentlicht, oder um einen Rechtsträger, der innerhalb einer eine oder mehrere börsennotierte Gesellschaften umfassenden Unternehmensgruppe für die Finanzierung dieser Gruppe zuständig ist, oder um einen Rechtsträger handelt, der die wertpapiermässige Unterlegung von Verbindlichkeiten durch Nutzung einer von einer Bank eingeräumten Kreditlinie finanzieren soll.

(f) In Derivate einschliesslich gleichwertiger bar abgerechneter Instrumente, gemäss Artikel 41(1) g) des 2010 Gesetzes.

(...)

Im Falle, dass eine Änderung des 2010 Gesetzes zu wesentlichen Abweichungen führt, kann der Verwaltungsrat beschliessen, dass er solche neuen Bestimmungen anwendet.“

„ **Art. 20.** Der Verwaltungsrat ernennt einen Wirtschaftsprüfer („réviseur d'entreprises agréé“), der die in Artikel 154 des 2010 Gesetzes beschriebenen Pflichten gegenüber der Gesellschaft wahrnimmt.“

„ **Art. 31.** Alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Statuten geregelt sind, werden festgelegt gemäss dem Gesetz vom 10. August 1915 über kommerzielle Gesellschaften und Änderungen hierzu, sowie das 2010 Gesetz.“

128904

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 10 Absatz 1 wie folgt abzuändern, um die jährliche Hauptversammlung der Gesellschafter vom letzten Freitag des Monats Februar auf den letzten Freitag des Monats März zu verlegen:

„ **Art. 10.** Die jährliche Hauptversammlung der Gesellschafter wird in Übereinstimmung mit luxemburgischem Recht am Geschäftssitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung genannten Ort in Luxemburg abgehalten. Diese findet am letzten Freitag des Monats März jeden Jahres statt um 11 Uhr. Falls dieser Tag kein Bankwerktag in Luxemburg ist, wird die Jahreshauptversammlung am nächstfolgenden Bankwerktag in Luxemburg abgehalten. Die Jahreshauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, falls aussergewöhnliche Umstände dies gemäss Ermessen des Verwaltungsrats erforderlich machen.

(...)“

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 14 Absatz 3 und 4 wie folgt abzuändern, um die Organisation des Verwaltungsrates zu modernisieren:

“ **Art. 14.** (...)

Schriftliche Einladungen zu allen Sitzungen des Verwaltungsrats erfolgen an alle Mitglieder mindestens 24 Stunden vor Beginn einer solchen Sitzung, mit Ausnahme dringender Umstände, in welchem Falle diese in der Einladung anzuführen sind. Durch Zustimmungserklärung aller Verwaltungsratsmitglieder kann auf ein Einberufungsschreiben verzichtet werden, welches ansonsten schriftlich oder durch Telegramm, Telefax, Fernschreiber, E-Mail oder Fernkopierer erfolgt. Eine Einladung ist nicht erforderlich für Sitzungen, deren Daten durch Verwaltungsratsbeschluss im voraus festgelegt worden sind.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich bei einer Verwaltungsratssitzung durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrats mittels einer Vollmacht in Schriftform oder durch Kabel, Telegramm, Telefax, Fernschreiber, E-Mail oder Fernkopierer vertreten lassen.“

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 16 Absatz 2 betreffend Möglichkeit zur Auflegung von Feeder Teilvermögen sowie Umwandlung von bestehenden Teilvermögen in Feeder Teilvermögen wie folgt abzuändern:

“ **Art. 16.** (...)

Vorbehältlich derjenigen Angelegenheiten, die den Gesellschaftern in der Hauptversammlung gemäss Satzung zustehen und, ohne Einschränkung des Vorstehenden, ist der Verwaltungsrat allumfassend befugt, insbesondere die Anlagepolitik für sämtliche Teilvermögen nach dem Grundsatz der Risikostreuung zu bestimmen, unter Beachtung der Anlagebeschränkungen gemäss Gesetz und Verordnungen sowie solcher, die vom Verwaltungsrat beschlossen werden. Unter dem vom Gesetz von 2010 erlaubten Bedingungen ist der Verwaltungsrat zudem befugt, Feeder Teilvermögen aufzulegen und bestehende Teilvermögen in Feeder Teilvermögen umzuwandeln.

(...)“

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 16 Absatz 3 (c) wie folgt abzuändern, um die Anlage eines Teilvermögens der Gesellschaft in Anteile eines oder mehrerer anderen Teilvermögen der Gesellschaft, gemäß den Bedingungen des Luxemburger Gesetzes vom 17. Dezember 2010, zu ermöglichen:

„ **Art. 16.** Der Verwaltungsrat kann bestimmen, dass das Vermögen der Gesellschaft wie folgt angelegt wird:

(...)

(c) In Anteile von nach der Richtlinie 2009/65/EG zugelassenen OGAW und/oder anderen OGA im Sinne von Artikel 1 Absatz (2) Buchstaben a und b der Richtlinie 2009/65/EG mit Sitz in einem Mitgliedstaat der Europäischen Union oder einem Drittstaat, sofern:

- diese anderen OGA nach Rechtsvorschriften zugelassen wurden, die sie einer behördlichen Aufsicht unterstellen, welche nach Auffassung der Commission de Surveillance du Secteur Financier („CSSF“) derjenigen nach dem Gemeinschaftsrecht gleichwertig ist, und ausreichende Gewähr für die Zusammenarbeit zwischen den Behörden besteht;

- das Schutzniveau der Anteilhaber der anderen OGA dem Schutzniveau der Anteilhaber eines OGAW gleichwertig ist und insbesondere die Vorschriften für die getrennte Verwahrung des Fondsvermögens, die Kreditaufnahmen, die Kreditgewährung und Leerverkäufe von Wertpapieren und Geldmarktinstrumenten den Anforderungen der Richtlinie 2009/65/EG gleichwertig sind;

- die Geschäftstätigkeit der anderen OGA Gegenstand von Halbjahres- und Jahresberichten ist, die es erlauben, sich ein Urteil über das Vermögen und die Verbindlichkeiten, die Erträge und die Transaktionen im Berichtszeitraum zu bilden;

- der OGAW oder dieser andere OGA, dessen Anteile erworben werden sollen, nach seinen Gründungsunterlagen insgesamt höchstens 10% seines Vermögens in Anteilen anderer OGAW oder anderer OGA anlegen darf.

Die Anlagen der einzelnen Fonds in OGAW oder andere OGA sind auf maximal 10% des Nettoinventarwertes der Fonds beschränkt, es sei denn der Prospekt sieht für einzelne Fonds vor, dass diese Beschränkung sich nicht anwendet.

Unter den vom Gesetz von 2010 erlaubten Bedingungen darf jedes Teilvermögen der Gesellschaft in Anteile eines oder mehrerer anderen Teilvermögen der Gesellschaft anlegen.

(...)“

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 16 Absatz 4 zur Streichung der Worte „sowie in Zielfonds“ im Zusammenhang mit der bis anhin bestehenden Investitionslimite von 10% in Zielfonds wie folgt abzuändern:

„ **Art. 16.** (...)“

Jedoch kann die Gesellschaft höchstens 10% des Nettoinventarwertes einer jeden Anteilsklasse in andere als die unter (a) bis (e) genannten Wertpapiere und Geldmarktinstrumente anlegen.

(...)“

Siebter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 21 Absatz 9 und 10 wie folgt abzuändern, Absatz 11 zu streichen sowie neue Absätze 11 und 12 zur Anpassung der Bestimmungen über Verschmelzungen von Teilvermögen oder der Gesellschaft sowie zur Ermöglichung der grenzüberschreitenden Verschmelzung mit ausländischen OGAW hinzuzufügen:

„ **Art. 21.** Wie nachfolgend im Einzelnen geregelt, hat die Gesellschaft das Recht, ihre Anteile jederzeit innerhalb der durch das Gesetz vorgesehenen Einschränkung bezüglich des Mindestkapitals zurückzukaufen.

(...)“

Sollte über einen Zeitraum von 30 aufeinander folgenden Tagen der Inventarwert aller ausstehenden Anteile eines bestimmten Teilvermögens geringer als 30 Millionen US Dollar bzw. der Gegenwert in der Währung des betreffenden Teilvermögens sein, oder wenn der Verwaltungsrat dies für angemessen hält, aufgrund von Änderungen der ökonomischen oder politischen Gegebenheiten, welche für das entsprechende Teilvermögen von Einfluss sind, oder aufgrund der Interessen der betreffenden Anteilseigner kann der Verwaltungsrat, vorbehaltlich der Genehmigung durch die zuständigen Aufsichtsbehörden, beschliessen und die Inhaber des betreffenden Teilvermögens darüber unterrichten, dass sämtliche Anteile des betreffenden Teilvermögens zu dem in der Benachrichtigung angegebenen Bewertungstag gültigen Inventarwert (abzüglich der Liquidationskosten und/oder geschätzten Handelsgebühren, die im Verkaufsprospekt beschrieben sind) aber ohne Rücknahmegebühr zurückgenommen werden.

Die Schliessung eines Teilvermögens verbunden mit der zwangsweisen Rücknahme aller betreffenden Anteile aus anderen als den oben genannten Gründen, kann nur mit dem Einverständnis der Anleger des betroffenen Teilvermögens erfolgen. Dazu ist eine ordnungsgemäss einberufene Gesellschafterversammlung der Anteilseigner dieses Teilvermögens notwendig. Zur Beschlussfähigkeit ist kein Quorum erforderlich und Entscheide erfordern die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile.

Der Verwaltungsrat kann ferner, im Einklang mit den Bestimmungen des 2010 Gesetzes, die Vermögenswerte eines Teilvermögens in ein anderes Teilvermögen der Gesellschaft oder zu den Vermögenswerten eines anderen OGAWs (das entweder in Luxemburg oder einem anderen EU-Mitgliedsstaat etabliert ist und entweder als Gesellschaft oder „fonds commun de placement“ aufgelegt ist) oder zu den Vermögenswerten eines Teilvermögens eines anderen solchen OGAWs verschmelzen. Die Gesellschaft benachrichtigt die Anleger der betreffenden Teilvermögen im Einklang mit der CSSF Verordnung 10-5. Jeder Anleger der betreffenden Teilvermögen hat die Möglichkeit die Rücknahme oder den Umtausch seiner Aktien ohne Kosten zu verlangen (ausgenommen Veräusserungskosten), dies während mindestens 30 Tagen vor dem Inkrafttreten der Verschmelzung.

Eine Verschmelzung die als Konsequenz hat, dass die Gesellschaft als Ganzes aufhört zu bestehen muss von den Anlegern der Gesellschaft beschlossen werden. Eine solche Anlegerversammlung entscheidet ohne Anwesenheitsquorum durch Beschluss einer einfachen Mehrheit der vertretenen und stimmenden Aktien.

(...)“

Achter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 22 Absatz 2 durch hinzufügen von Punkten (f) und (g) betreffend Aussetzung der Nettoinventarwertberechnung, der Ausgabe, Rücknahme oder Umwandlung von Anteilen im Falle einer Verschmelzung oder eines Feeder Teilvermögens wenn die Nettoinventarwertberechnung, Ausgabe, Rücknahme oder Umwandlung der Anteile des Master ausgesetzt ist, wie folgt abzuändern:

“ **Art. 22.** Der Inventarwert pro Anteil ("Inventarwert") und die Verkaufs- und Rücknahmepreise der Anteile jedes Teilvermögens und innerhalb jedes Teilvermögens der jeweiligen Anteilskategorie wird durch die Gesellschaft wenigstens zweimal im Monat gemäss Beschluss des Verwaltungsrats bestimmt (jeder Tag oder Zeitpunkt für diese Bestimmung wird hierin als "Bewertungstag" bezeichnet).

Die Gesellschaft kann die Berechnung des Inventarwertes, die Ausgabe, die Umwandlung und Rücknahme von Anteilen eines Teilvermögens aussetzen, ebenso wie die Umwandlung von und in Anteile eines solchen Teilvermögens:

(...)

(f) im Fall einer Entscheidung ein Teilvermögen oder die Gesellschaft zu verschmelzen, falls dies im Hinblick auf den Schutz der Interessen der Anleger berechtigt ist; oder aber

(g) im Fall eines Feeder Teilvermögens, wenn die Berechnung des Nettoinventarwertes, die Ausgabe, Rücknahme oder Umwandlung der Anteile des Master ausgesetzt ist.

(...)“

Neunter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, dass die Änderungen zum 12. August 2011 in Kraft treten.

Die Beschlüsse werden einstimmig gefasst.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Englisch, gefolgt von einer deutschen Übersetzung dieses Textes, verfasst ist. Auf Wunsch der anwesenden Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text hat die englische Fassung Vorrang.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, deren Nachnamen, Vornamen, Zivilstand und Wohnsitz dem Notar allesamt bekannt sind, haben die Mitglieder des Verwaltungsvorstandes mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde, nachdem kein Aktionär den Wunsch geäußert hat die Urkunde zu unterschreiben, unterschrieben.

Gezeichnet: H.-P. GROSSMANN, E. NAGADOWSKI, C. BERTHOLD und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32574. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 8. September 2011.

Référence de publication: 2011128398/503.

(110147627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Security Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.392.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITY INVESTMENT S.A.

Georges DIEDERICH / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011131634/12.

(110152137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Seven Vegas S.A., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 135.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131636/9.

(110151823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Sixtine Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 162.785.

Extrait du Procès Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 12/09/2011

L'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est valablement réunie le 12 septembre 2011 constate:

1- La démission de la société SEREN Sarl en tant que gérant;

2- La nomination pour une période indéterminée de Monsieur Ming Kwan WAN, né le 01/07/1971 en Chine avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen en tant que gérant.

Ces décisions prennent effet à la date de ce jour.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 13 septembre 2011 que la société MAZE SARL ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen a cédé:

100 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société SIXTINE CAPITAL S. à r. l. à la société GAIN ONWARD WORLDWIDE LIMITED, avec siège social à Trident Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre des sociétés des Iles Vierge Britanniques sous le numéro 1663346.

Certifié conforme

Référence de publication: 2011133616/19.

(110154005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2011.

Shandon Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011131639/11.

(110152148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Seven Vegas S.A., Société Anonyme.

Siège de direction effectif: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 135.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131637/9.

(110151824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Sixième Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 84.466.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIXIEME HOLDING S.A.

Robert REGGIORI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011131643/12.

(110152061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

SK Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131644/10.

(110151964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Zon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.098.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011131710/13.

(110151898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Socolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 6.413.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCOLUX S.A.

Référence de publication: 2011131648/10.

(110151863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

The Nielsen Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour The Nielsen Company (Luxembourg) S.à r.l.**Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2011131653/11.

(110151674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Travel Retail Investment S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2011131657/11.

(110151897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Taminco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131660/11.

(110151535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Tanahlot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.579.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 12 septembre 2011

Le siège social de la société est transféré au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

TANAHLOT S.A.

Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur

Référence de publication: 2011131661/14.

(110151456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Volga Resources Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 159.180.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration en date du 13 septembre 2011:

- Le siège social de la société, Volga Resources Investments, est transféré avec effet au 13 septembre 2011, du 412F, route d'Esch L - 1471 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011131695/15.

(110151938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Tanin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.485.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131662/9.

(110151820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

TNT Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.548.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011131670/11.

(110151704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Tekimar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.507.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

CMS Management Services S.A.

Administrateur

Catherine Noens

Représentant Permanent

Référence de publication: 2011131667/14.

(110152165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Tartaros, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 142.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131664/10.

(110152082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Thierry Brouta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8A, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 149.340.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-1450 Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Monsieur Thierry Brouta

Gérant

Référence de publication: 2011131669/12.

(110151491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Travaux.lu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 149.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131672/10.

(110151895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

UL Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 146.832.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131686/10.

(110151747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Chronolux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.781.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Sàrl Chronolux en date du 30/06/11.

En date du 30/06/11, s'est réunie, au siège social, l'assemblée générale des actionnaires de la Sàrl Chronolux, toutes les actions étant réunies, l'assemblée générale a pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

L'associé unique, Vincent Juprelle, décide de révoquer avec effet immédiat le deuxième gérant, Mr Robert Bouchy, avocat, établi Quai de Rome à B-4000 Liège

Le 30 Juin 2011.

Vincent JUPRELLE

Gérant de la sàrl Chronolux

Référence de publication: 2011131749/15.

(110151300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Slingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 163.455.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth of September.

Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LTA Investments Inc., with registered office at Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, registered with the Panamanian Trade and Corporation Register under number 521268, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on September 1, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “Slingham S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares without nominal value.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders’ holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal

interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;

- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

Subscription – Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LTA Investments Inc., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euro (€ 1.300.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint the following person as Company's manager:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, residing at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LTA Investments Inc., ayant son siège social à Arango/Orillac Building, East 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Panama sous le numéro 521268,

Représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} septembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Slingham S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sans valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne

peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription – Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par LTA Investments Inc., préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1).
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:
 - Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.La durée du mandat du gérant est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1501. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130057/485.

(110150122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Hidden Peak Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.352.

L'an deux mil onze, le huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HIDDEN PEAK INVESTMENTS S.A. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 30 boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 330 du 8 mars 2007 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Aurélie BARTHELEMY, employée privée, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire sur les comptes au 30 juin 2011, approbation des comptes annuels au 30 juin 2011 et affectation des résultats au 30 juin 2011.

2. Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 267.000,- (deux cent soixante-sept mille Euros) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) à EUR 33.000 (trente-trois mille Euros), par l'annulation de 26.700 actions de la Société, ayant toutes une valeur nominale de EUR 10,-, (dix Euros) par action, afin de compenser des pertes subies et constatées au 30 juin 2011, à concurrence de EUR 267.000 (deux cent soixante-sept mille Euros).

3. Changement de la forme de la Société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée ainsi que de sa dénomination. Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme.

Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, décharge, nomination de gérants.

4. Approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 8 septembre 2011 et pour autant que de besoin décision de continuer les activités de la Société.

5. Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, à Bassano del Grappa (VI) de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

6. Mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée, le changement de la dénomination sociale

en "HIDDEN PEAK INVESTMENTS S.R.L." et approbation des nouveaux statuts en italien dont le texte sera annexé au présent acte.

7. Nomination des membres du conseil d'administration.

8. Nomination de Banque BPP, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

9. Condition suspensive et pouvoir.

10. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés au 30 juin 2011, d'approuver les comptes arrêtés au 30 juin 2011 tels qu'ils ont été élaborés par le Conseil d'Administration et lui soumis.

Ledit exercice présentant un bénéfice de EUR 83.642,12, l'assemblée décide d'affecter EUR 4.182,11 à la réserve légale et le solde qui ajouté à la perte reportée de l'exercice précédent de EUR 346.570,64 donne une perte totale de EUR 267.110,63.

Les comptes arrêtés au 30 juin 2011 après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 267.000,- (deux cent soixante-sept mille Euros) en vue de ramener le capital social de son montant actuel de EUR 300.000,- (trois cent mille Euros) à EUR 33.000,- (trentetrois mille Euros), par l'annulation de 26.700 actions existantes de la Société, ayant toutes une valeur nominale de EUR 10,-, (dix Euros) par action, afin de compenser des pertes subies et constatées, à concurrence de EUR 267.000 (deux cent soixante-sept mille Euros).

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en HIDDEN PEAK INVESTMENTS S. à r.l., le capital et l'objet social de la Société restant inchangés.

La transformation se fait sur base des comptes arrêtés au 8 septembre 2011.

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et la dénomination et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «HIDDEN PEAK INVESTMENTS S. à r.l.»

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser le dit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000) représenté par 3.300 parts (trois mille trois cents) parts sociales de dix Euros (EUR 10) chacune.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier juillet et finit le dernier jour du mois de juin de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de juin, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes».

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 3.300 (trois mille trois cents) parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

AF-Società di Amministrazione Fiduciaria S.p.A., avec siège social à Lungadige B. Rubele n°16,

I-37121 Verone, Italie enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Vérone sous

le numéro C.F./P.IVA 02779790233 –R.E.A. 0282840 3.300 parts

Toutes les parts sont entièrement libérées.

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes en place et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme l'administrateur unique de la société alors sous forme de société anonyme en qualité de gérant unique de la Société pour une période indéterminée, avec pouvoir de signature individuel vis-à-vis des tiers.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan intermédiaire de la Société allant du 1^{er} juillet 2011 au 8 septembre 2011 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.

Lequel bilan intermédiaire, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, à Viale M. Grappa 43, I-36061 Bassano del Grappa (VI) et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Sixième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle et de changer la dénomination sociale en "HIDDEN PEAK INVESTMENTS S.R.L."

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en italien dont le texte sera annexé au présent acte.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité d'administrateur unique de la société: Madame Mara Carlesso, née le 5 janvier 1974 à Bassano del Grappa (Italie) et demeurant au Via Villa n. 122 à Romanod'Ezzelino (VI), Italie, carte d'identité n°4896747 et code fiscal n°CRLMRA74A45A703F.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer Banque BPP S.A., avec siège social au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Neuvième résolution

L'assemblée décide que les résolutions ci-dessus, à l'exclusion de la première résolution, sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société auprès de la Camera di Commercio Industria par les autorités italiennes compétentes.

Tous pouvoirs sont conférés à Monsieur Mirko La Rocca ou à Monsieur Davide MURARI, tous les deux avec adresse professionnelle à Luxembourg, pour faire constater par-devant notaire la réalisation de la condition suspensive.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davide Murari, Aurélie Barthelemy, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 septembre 2011. LAC / 2011 / 40753. Reçu 12.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130847/195.

(110150430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Um Brout Eck S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6686 Merttert, 53, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 107.243.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2011.

UM BROUT ECK SARL

Référence de publication: 2011131687/11.

(110152069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Unitas S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 10.404.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011131688/10.

(110151906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Uniwel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011131691/10.

(110151949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Uniwel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2011.

Révocation de Monsieur Eric HERREMANS en tant que Commissaire de Comptes.

Nomination de Ernst & Young SA, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, R.C.S. Luxembourg n° B47.771, en tant que Réviseur d'Entreprises en remplacement du Commissaire aux Comptes.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de 2011.

Pour la société

UNIWELL S.A.

Référence de publication: 2011131692/14.

(110152077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Vleeshouwers GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.855.

L'adresse des associés et gérants de la société est dorénavant la suivante:

- Mr. Ulf VLEESHOUWERS, homme d'affaires, demeurant au 60, rue de Lausanne, CH-1110 Morges, Suisse;

- Mr. Tatjana VLEESHOUWERS, femme d'affaires, demeurant au 60, rue de Lausanne, CH- 1110 Morges, Suisse.

Luxembourg, 20 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131693/12.

(110151551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Zon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.098.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011131711/13.

(110151899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

Infodata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 26.476.

L'an deux mille onze, le douze septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Daniel DRIES, analyste, né à Longlier (Belgique), le 2 janvier 1965, demeurant à L-8706 Useldange, 41, route d'Arlon;

2. Monsieur Camille NEYS, responsable commercial, né à Luxembourg, le 28 avril 1956, demeurant à L-8295 Keispelt, 48, rue de Kehlen;

3. Monsieur Emmanuel FERNANDES VILLELA, responsable projets, né à Bruxelles (Belgique), le 13 février 1966, demeurant à L-7766 Bissen, 56, route de Colmar;

4. Monsieur Olivier MODARD, technicien, né à Longlier (Belgique), le 8 août 1969, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, 23, rue du Vivier; et

5. Monsieur Dominique THIRY, programmeur, né à Longlier (Belgique), le 4 mars 1966, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 2, route des Ardoisières. Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "INFODATA S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-7241 Bereldange, 202, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 26476, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 353 en date du 5 décembre 1987,

que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch:

* en date du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 707 du 1^{er} octobre 1998,

* en date du 11 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 332 du 11 mai 1999, et

* en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 744 du 7 octobre 1999;

et que la devise d'expression du capital social a été convertie en euros suivant résolutions prises par les associés en date du 7 décembre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 662 du 29 avril 2002.

Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Bereldange à L-8287 Kehlen, 22, Zone Industrielle, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts afin de lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Kehlen (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés statuant comme en matière de modification des statuts."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent soixante-dix-sept mille neuf cents euros (477.900,-EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,-EUR) à cinq cent mille quatre cents euros (500.400,-EUR), sans création et émission de parts sociales nouvelles, mais par la simple augmentation du pair comptable de chaque part sociale à cinq cent cinquante-six euros (556,-EUR).

Troisième résolution

L'Assemblée constate que l'augmentation ci-avant effectuée est réalisée moyennant incorporation de résultats reportés à concurrence de quatre cent soixantedix-sept mille neuf cents euros (477.900,-EUR).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de ces résultats reportés a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2010 et d'une attestation délivrée et signée par le gérant de la Société, mentionnant que ledit montant, provenant des résultats reportés, à incorporer dans le capital social de la Société n'a jusqu'à ce jour pas encore été entamé ni distribué et peut être librement converti en capital.

Lesdits documents, après avoir été paraphés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour être formalisés avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance de la Société pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille quatre cents euros (500.400,-EUR), représenté par neuf cents (900) parts sociales d'une valeur nominale de cinq cent cinquante-six euros (556,-EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. DRIES, C. NEYS, E. FERNANDES VILLELA, O. MODARD, D. THIRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 septembre 2011. LAC/2011/40649. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011130387/80.

(110150623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Vleeshouwers GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 146.855.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 1^{er} juillet 2011

Le siège social est transféré du 15, rue Edward Steichen, L - 2540 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, 19 septembre 2011.

Référence de publication: 2011131694/12.

(110151551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

VAN-Electronic A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 37, Gruuss Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 105.839.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011131698/9.

(110151517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2011.

**Coil Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Grid Architectes S.à r.l.).**

Siège social: L-8395 Septfontaines, 2-4, Sellergronn.
R.C.S. Luxembourg B 108.140.

Im Jahre zwei tausend elf.

Den neunten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Eric THILL, Architekt, geboren in Luxemburg, am 31. Oktober 1972, wohnhaft in L-8395 Septfontaines, 2, rue Sellergronn.

2.- Herr Miguel Angelo Rosa MECO, Architekt, geboren in Setubal (Portugal), am 18. November 1976, wohnhaft in L-1613 Luxembourg, 62, rue Jean-François Gangler.

Welche Komparenten erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung GRID ARCHITECTES S.à r.l. sind, mit Sitz in L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 108.140 (NIN 2005 2411 972).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, am 23. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 980 vom 4. Oktober 2005.

Dass die Satzungen zuletzt abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, vorgenannt, am 17. November 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 119 vom 18. Januar 2010.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend sieben hundert fünfzig Euro (€ 12.750,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert zwei (102) Anteile von je ein hundert fünfundzwanzig Euro (€ 125.-).

Alsdann haben die Komparenten den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Es wird festgestellt, dass laut privatschriftlichem Verkaufsvertrag von Gesellschaftsanteilen vom 5. September 2011, Herr Eric THILL, vorgenannt, 51 (einundfünfzig) Anteile in vorbezeichneter Gesellschaft an Herrn Miguel Angelo Rosa MECO, vorgenannt, übertragen hat zu dem zwischen Parteien vereinbarten Preis, worüber Quittung.

Eine Kopie der vorbezeichneten Anteilsübertragung, nachdem sie „ne varietur“ durch die Erschienenen und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Anteile sind demzufolge wie folgt verteilt:

1) Herr Eric THILL, einundfünfzig Anteile	51
2) Herr Miguel Angelo Rosa MECO, einundfünfzig Anteile	51
TOTAL: einhundert zwei Anteile	102

In seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft nimmt Herr Eric THILL die vorgenannte Abtretung von Gesellschaftsanteilen im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den Gesellschaftsnamen in COIL ARCHITECTES S.à r.l. umzuändert. Der letzte Satz von Absatz 1 von Artikel 1 der Statuten wird demzufolge abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten:

Art. 1. (letzter Satz von Absatz 1). Die Gesellschaft führt die Bezeichnung COIL ARCHITECTES S.à r.l..

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den Sitz der Gesellschaft von L-1466 Luxemburg, 4, rue Jean Engling, nach L-8395 Septfontaines, 2-4, rue Sellergronn, zu verlegen und den ersten Satz von Artikel 2 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (erster Satz). Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Septfontaines.“

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. THILL, M. A. R. MECO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 12 septembre 2011. Relation: ECH/2011/1486. Reçu soixante-quinze euros 75.00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels-und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 20. September 2011.

Référence de publication: 2011130370/60.

(110150265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Koningslaan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.493.

Changement suivant le contrat de cession de parts 14 septembre 2011:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
NOWA HOLDING SARL	20

- Nouvelle situation associée:

	parts sociales
Nowa Onroerend Goed 1 B.V., société à responsabilité limitée, enregistrée sous le no 20146660 auprès du Registre de la Chambre de Commerce, avec siège social à 4811 NR Breda (Pays-Bas), Nieuwe Ginnekenstraat 20D	20

Luxembourg, le 20 septembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour KONINGSLAAN S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011130408/22.

(110150595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2011.